SANNOIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
www.ville-sannois.fr

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025

N°2025/110

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT REHABILITATION DE LA VILLA ROZEE –REVISION

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE DEUX OCTOBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 19 septembre, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence **de Monsieur Bernard JAMET,**

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER, Mme CAMPAGNE,
M. PURGAL, Mme BRULE, Mme CAPBLANC,
Adjoints
Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER, Mme RICARD,
Mme HELT, M. PERRET, M. BOISCO,
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
M. HUMEAU, M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL,
M. ZAMBUJO, M. FLEURIER, Mme RODRIGUEZ,
Mme CHRISTIN, Mme JACQUET-LEGER et M. FLAMENT
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. WILLIOT	à	Mme CAMPAGNE
M. FABRE	à	M. PURGAL
Mme QUEYRAT-MAUGIN	à	Mme TROUZIER EVEQUE
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme ACHOUR	à	Mme CAPBLANC
M. LAMARCHE	à	M. PONCHEL
M. BOULIGNAC	à	M. FLAMENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HELT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT
A.R. du 07 octobre 2025
Identifiant unique de l'acte
N° 095-219505823 - 20251002 - DL2025 - 110 - DE
Publiée le 08 octobre 2025

VILLE DE SANNOIS 95111 Val d'Oise

Pour le Maire
Par délégation
la Directrice Générale des Services
C. NOUAILHETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/110 du 2 octobre 2025

OBJET : (001) BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT REHABILITATION DE LA VILLA ROZEE –REVISION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 1612-1, L 2121-29, L 2122-21, L 2311-3-I et R 2311-9,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2024/29 du 4 avril 2024 adoptant l'Autorisation de Programme 2024-001 relative à la réhabilitation de la Villa Rozée à Sannois,

Vu les délibérations n°2024/113 du 17 octobre 2024 et n°2025/37 du 3 avril 2025 ajustant ses Crédits de Paiement,

Considérant que suite aux évolutions diverses liées principalement à une appréhension affinée des ouvrages existants à la suite de visites sur site et à la réalisation de plusieurs diagnostics, ainsi qu'en partie à des demandes complémentaires de la part de la commune il s'avère nécessaire de réviser le montant de cette Autorisation de Programme et d'ajuster ses Crédits de Paiement,

Vu l'avis de la Ière Commission,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 23
Vote(s) Contre : 0
Abstention(s) : 12

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la révision de l'Autorisation de Programme 2024-001 et l'ajustement de ses Crédits de Paiement dans les conditions suivantes :

Numéro AP	Libellé de l'Autorisation de Programme	Montant de l'Autorisation de Programme	Chapitre	Libellé	Répartition des Crédits de Paiement		
					2024	2025	2026
2024-001	Réhabilitation Villa Rozée	3 732 240,00 €	20	Immobilisations incorporelles	177 240,00 €	175 000,00 €	
			21	Immobilisation corporelles			100 000,00 €
			23	Immobilisations en cours		400 000,00 €	2 880 000,00 €
				TOTAL CP	177 240,00 €	575 000,00 €	2 980 000,00 €

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à engager les dépenses de l'opération ci-dessus à hauteur de l'Autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite de la délibération N°2025/110 du 2 octobre 2025

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis

VILLE DE SANNOIS
95111 Val d'Oise

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Liliane HELT

Conseillère municipale
déléguée aux collectifs citoyens
autour du développement durable